

10. LES DIVISIONS SOCIALES DU TRAVAIL

Michel De Coster

in Michel De Coster et al., Traité de sociologie du travail

De Boeck Supérieur | « Ouvertures sociologiques »

1998 | pages 221 à 245

ISBN 9782804127558

Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.cairn.info/traite-de-sociologie-du-travail--9782804127558-page-221.htm>

Pour citer cet article :

Michel De Coster, « 10. Les divisions sociales du travail », *in Michel De Coster et al., Traité de sociologie du travail*, De Boeck Supérieur « Ouvertures sociologiques », 1998 (2^e éd.), p. 221-245.

DOI 10.3917/dbu.coste.1998.01.0221

Distribution électronique Cairn.info pour De Boeck Supérieur.

© De Boeck Supérieur. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Les divisions sociales du travail

Michel De Coster

INTRODUCTION : À PROPOS D'UNE SIGNIFICATION PLURIELLE

Les études sociologiques consacrées aux divisions du travail abondent et l'on peut même avancer que c'est à partir de ce thème que la discipline mère s'est progressivement constituée. C'est sans doute cette impulsion initiale qui a contribué à faire des divisions du travail un des thèmes favoris sinon le thème le plus exploité de la sociologie industrielle *stricto sensu* et, plus largement de la sociologie du travail, notamment à la faveur du développement des nouvelles technologies de l'information dans le secteur tertiaire. Celle-ci décline le plus souvent ce thème au singulier, se référant sans doute à son sens générique, qui accrédirait l'existence de plusieurs types de divisions puisque la notion de division sous-entend une acception plurielle. Toutefois, à y regarder de plus près, on s'aperçoit que, quasi invariablement, la même division du travail retient principalement l'attention, bien que sous le couvert d'appellations et avec des accents différents : celle qui distingue la division sociale de la division technique ou la division sociale opposée à la division taylorienne, ou encore la division horizontale et verticale du travail ou enfin la division parcellaire opposée, faute d'une meilleure dénomination, au travail non parcellaire. C'est là faire bon marché des autres types de divisions telles que la division sexuelle du travail, la distinction invétérée entre travail manuel et intellectuel, laquelle s'est institutionnalisée dans la division catégorielle entre ouvriers et employés, etc. Relevons, au passage, que la terminologie est malheureuse, qui distingue et oppose division sociale et division technique puisque toute division du travail (étudiée par les sociologues) est nécessairement sociale.

On peut comprendre une telle attention pour l'analyse du couple social et technique du fait de la primauté du secteur industriel sur les autres et du

développement correspondant de la sociologie industrielle au sein de la sociologie du travail. Mais à l'ère de la société post-industrielle, cette exclusivité se justifie de moins en moins. Aussi, comme nous l'annoncions dans le propos introductif du traité, le souci de recentrer le travail, en tant que valeur forte de la société dans l'optique d'un meilleur équilibre entre ses diverses modalités, nous incline à parler des divisions du travail. Toutefois, ce sens pluriel ne risque-t-il pas de compliquer une question suffisamment difficile dans sa version privilégiée ou singulière ? En effet, la division sociale opposée à la division technique a donné lieu à de nombreux systèmes d'explication loin d'être toujours conciliables et le volume des matériaux accumulés à l'occasion des nombreuses recherches empiriques qui les ont alimentées ont suscité tout normalement de nouvelles interrogations. L'objectif d'un traité n'est pas de compliquer à l'envi un problème ni, à l'opposé, de feindre d'ignorer toutes les questions susceptibles de s'y rattacher, c'est-à-dire, en l'occurrence, de faire l'impasse sur les autres types de divisions du travail. D'autant que des rapports existent entre ces types et les divisions que l'on met particulièrement en évidence dans les organisations à finalité économique.

Profitant de l'importance et de l'intérêt des recherches menées dans ce domaine, il nous paraît utile de prendre un peu de recul et d'essayer d'y mettre de l'ordre au moins de trois manières : en premier lieu, en distinguant bien les niveaux d'insertion des processus en cause, trop souvent confondus, tout en privilégiant le niveau organisationnel non réductible, bien entendu à la seule entreprise ; en second lieu, en mettant en évidence les liens qui unissent les différentes formes de division prises en considération ; en troisième lieu, en débusquant la confusion qui consiste à donner une explication d'ordre psychologique sous le couvert de la sociologie.

Compte tenu des contraintes éditoriales qui obligent à limiter le propos en regard d'un sujet aussi vaste, nous avons pris le parti de n'envisager que les trois types de divisions du travail demeurant les plus significatifs dans les temps présents : la division entre le travail manuel et le travail intellectuel, la division sexuelle du travail et la division fonctionnelle (plutôt que sociale pour la raison évoquée précédemment) considérée dans sa relation avec la division technique du travail.

TRAVAIL MANUEL ET TRAVAIL INTELLECTUEL

On doit à l'Antiquité un héritage qui va peser lourdement sur nos sociétés, celui de la distinction inébranlable entre un travail réputé manuel et un travail tout aussi réputé intellectuel. L'idéalisme platonicien y était sans doute pour quelque chose, quand on connaît l'influence de la philosophie grecque sur la culture latine et sur la pensée médiévale. Pour l'auteur de *La République*, il est d'abord des hommes bien nés dont l'esprit accède à l'intelligence des idées : c'est là que

vont se nicher les vérités premières à même d'orienter le gouvernement des hommes. Mais comme il faut bien produire pour manger et pour vivre, la nature y a pourvu en créant à cet effet des êtres rustres réduits à trouver leur contentement dans l'accomplissement de basses besognes. Si l'on peut comprendre, sans, bien entendu, le justifier pour autant, le mépris affiché par l'homme de bien de l'Antiquité pour le travailleur manuel, partageant de surcroît la condition d'esclave dans ces temps reculés, on saisit moins la persistance séculaire de cette distinction associée au mépris à l'égard de travailleurs exposés aux intempéries et attelés à un labeur pénible. Le paradoxe est d'autant plus étonnant que la distinction ou, plutôt, la discrimination a résisté aux valeurs égalitaires du christianisme et traversé les siècles pour s'inscrire encore au cœur de notre civilisation, pourtant marquée par des réactions, sinon des réflexes, contre l'exploitation des travailleurs. Et, fait encore plus surprenant, les organisations syndicales qui se sont faites les ardents défenseurs de la classe laborieuse, ont très souvent avalisé pareille distinction dans leurs structures, comme on l'a vu précédemment dans la première partie du présent traité.

Cette distinction entre travail manuel et travail intellectuel, articulée dans le rapport de la supériorité de celui-ci sur celui-là fut souvent justifiée par son caractère naturel. On sait ce que l'argument de nature a de spécieux, ce qui n'empêchera pas les économistes classiques et les pères fondateurs de la sociologie de l'invoquer précisément dans le domaine de la division du travail. Toutefois, la force de l'argument est tel, d'autant qu'on l'associe à celui de l'évidence, qu'il va influencer considérablement le statut juridique des travailleurs, en ménageant, du point de vue de la sécurité sociale et des avantages sociaux, un régime plus favorable aux employés qu'aux ouvriers. La cascade des paradoxes continue de tomber en réalisant que la catégorie de travailleurs qui a obtenu le plus d'avantages sociaux est justement celle qui a lutté le moins (François, 1963, p. 359). Bien que des correctifs aient été apportés à cette situation discriminatoire, celle-ci persiste dans la plupart des pays de l'Union européenne.

Par quel raisonnement la société industrielle a-t-elle continué à croire au fondement prétendument naturel de la distinction discriminatoire sur laquelle est venue se greffer la division du travail entre employés et ouvriers ? On sait que Marx renversait, en quelque sorte, la perspective en qualifiant surtout l'activité ouvrière de travail productif parce qu'elle seule donnait lieu à la production d'une plus-value (Marx, 1975 [1867], t. 1, p. 363). C'est pour lutter contre de telles idées, qualifiées tantôt d'anarchisantes tantôt de dangereux sophismes, qu'un humaniste français du nom de Barrau tient à la même époque un discours très significatif qu'il adresse à un interlocuteur imaginaire. Voici ce qu'il nous dit en substance : "Le travail intellectuel et le travail mécanique, l'ouvrier de la pensée et l'ouvrier de la matière se prêtent l'un à l'autre un continuel secours ; ils ne peuvent réussir, ils ne peuvent même exister l'un sans

l'autre ; sans l'aide du travail matériel, les plus belles conceptions du génie de l'homme avorteraient avant de naître ; et le travail matériel ne s'exercerait ni avec succès ni avec fruit, s'il n'était dirigé par l'intelligence et protégé par la civilisation, que le travail de cette même intelligence a créée et ne cesse de perfectionner. Comment donc ces deux genres de travailleurs pourraient-ils se livrer à une défiance réciproque ? Comment pourraient-ils se figurer que leurs intérêts sont opposés, puisqu'ils sont aussi nécessaires l'un à l'autre que, dans la vie humaine, les organes sont nécessaires à l'âme et l'âme aux organes ? Lequel de ces deux genres de travail est le plus productif ? [...]. C'est évidemment le travail de la pensée qui est le plus productif ; car l'ouvrier de la matière ne peut agir ni plus loin que ses bras ne se meuvent ni plus puissamment que ces mêmes bras n'ont de force ; mais l'action de la pensée s'étend à l'infini, tant en intensité qu'en durée" (Barrau, 1874, pp. 246-248).

La bourgeoisie industrielle semble avoir abondé dans ce sens en imposant sa conception de la supériorité du travail intellectuel sur le travail manuel d'abord pour légitimer ses privilèges, compte tenu notamment de la responsabilité de l'entreprise qu'elle doit assumer. En démontrant à l'aide d'arguments apparemment valides que son travail est le plus productif, elle justifie la hiérarchie de l'autorité et celle des avantages d'ordre pécuniaire qu'elle en fait découler. Ensuite, elle y voit l'opportunité d'appliquer le principe "diviser pour régner" pour éviter probablement la dictature du nombre (Girod, 1961-1962, p. 102). Enfin, en soulignant l'étroite solidarité qui unit le travail manuel au travail intellectuel dans le cadre, bien sûr, d'un lien de subordination, la bourgeoisie entendait nier qu'il existât une opposition d'intérêt que consacrait le principe de la lutte des classes. De son côté, l'employé peut se prévaloir du caractère intellectuel de son travail pour justifier les égards que lui ménage le patron et confirmer que l'ouvrier occupe bien la place que son intelligence lui assigne, c'est-à-dire au bas de l'échelle professionnelle, dans une société où les positions sociales se gagnent surtout au mérite.

Alors que la réflexion épistémologique oblige à mettre en doute les postulats les mieux établis, des spécialistes en sciences sociales en font l'économie, qui trouvent tout à fait naturelle la distinction discriminatoire des deux catégories sociales en cause et la consolident de la manière que voici. Tirant parti de l'observation selon laquelle dans des pays aussi différents que les États-Unis, le Royaume-Uni, le Japon et les Philippines, les mêmes hiérarchies professionnelles y sont reproduites, l'un d'eux conclut : "On remarque ainsi que les capacités intellectuelles sont toujours placées au-dessus des autres qualités de l'homme : les métiers qui exigent le plus de capacités intellectuelles se trouvent à des échelons plus élevés que les métiers manuels. Il existe donc une orientation transcendante de l'intelligence vers ces valeurs. Ainsi l'appréciation sociologique se rapproche de l'ordre métaphysique des essences dans lequel le spirituel l'emporte sur le matériel" (Boeglin, 1966, pp. 60-61).

Asseoir la distinction sur une base naturelle empêche toute remise en question puisque l'on ne peut aller à l'encontre de la nature, d'autant qu'elle connote une valeur morale forte. Mais l'un des rôles importants de la sociologie n'est-il pas de montrer qu'il arrive que le fait de nature serve de paravent à un fait social pour empêcher la modification du statu quo ? Ainsi la distinction invétérée entre travail manuel et travail intellectuel semble être une justification a posteriori d'une discrimination plus politique que sociale qui n'est guère fondée sur une analyse sérieuse du travail. Au surplus, l'évolution de celui-ci la rend de moins en moins crédible. En effet, la pensée et la manipulation instrumentale se retrouvent aussi bien dans l'activité ouvrière que dans celle des employés mais, bien entendu, dans des proportions différentes que traduit très mal la démarcation entre les deux catégories socio-professionnelles : ainsi un buraliste estampilleur est censé remuer des pensées tandis qu'un mécanicien chargé de détecter une panne de machine et de la résoudre, est censé en faire l'économie puisque le premier est employé et le second ouvrier. Mais l'on va tenter de gommer l'intellectualité du travail ouvrier pour ne retenir que la manipulation instrumentale et procéder de manière inverse pour le travail des employés. Certes, dans cette dernière hypothèse, la pensée s'accompagne nécessairement d'une manipulation instrumentale pour la traduire mais celle-ci est considérée comme tout à fait accessoire et servante de l'activité mentale. Philosophe du droit que la distinction dérange à juste titre, François écrit notamment : "Le penseur, souvent, écrit ; écrire n'est dès lors pas l'activité manuelle du penseur : c'est une activité intellectuelle. L'écrivain utilise un porte-plume. Qui emploie un porte-plume ne manie donc pas un instrument mais est regardé, fût-il copiste, comme s'il agitait des pensées. L'on écrit, généralement, assis dans un bureau. Les travailleurs assis et les travailleurs occupant un bureau ont dès lors beaucoup de chances d'être considérés comme des intellectuels. L'homme de peine, généralement, n'est pas occupé en pareil lieu, n'entre pas en contact avec de tels objets ; de plus, il sue et se salit. Les travailleurs touchant des instruments qui ne servent pas à écrire ou à dessiner, ceux qui accomplissent leur tâche en plein air ou dans un atelier, ceux dont l'activité est salissante rappellent l'homme de peine et l'on s'ingénie à ne voir travailler que leur corps" (1963, pp. 361-362).

La division taylorienne du travail s'est arc-boutée sur cette distinction en contribuant ainsi à la radicaliser, comme nous le verrons plus loin. Mais si un taylorisme mitigé continue à surnager dans les temps présents, il n'en demeure pas moins que l'évolution du travail et de ses technologies sape le bien fondé de la distinction discriminatoire entre manuels et intellectuels et, du même coup, la division du travail qui l'entérine : ainsi des formes automatisées de travail qui font de l'ouvrier un opérateur chargé de surveiller et de contrôler le complexe de machines intégrées ; ainsi de l'emprise des nouvelles technologies de l'information et de la communication qui, à travers leurs multiples avatars, font de tout travailleur un informaticien à quelque niveau qu'il se situe.

Néanmoins, la persistance de la distinction discriminatoire, sociale et juridique, en total déphasage avec la réalité technologique actuelle en souligne davantage l'inconsistance. Et si la mode est à la revalorisation des statuts et des fonctions, la véritable valorisation du travail manuel serait d'abord de reconnaître qu'il n'est pas *seulement* manuel.

LES DIVISIONS SEXUELLES DU TRAVAIL

Les divisions sexuelles du travail ne sont pas sans rapport avec la précédente distinction puisque, depuis des temps immémoriaux, le statut de la femme a souvent été associé à l'accomplissement de tâches manuelles et socialement jugées, de ce fait, comme inférieures sinon dégradantes, par comparaison avec les tâches traditionnellement dévolues aux hommes. Les divisions sexuelles du travail sont, la plupart du temps, ramenées à une dichotomie qui oppose l'emploi rémunéré à l'activité domestique dans les termes d'une épouse s'affairant au foyer tandis que le mari gagne sa vie ou plutôt celle du ménage en exerçant ses talents à l'extérieur. Mais derrière ce stéréotype se cachent d'autres divisions du même genre qui répartissent les tâches à l'intérieur des univers qu'on oppose : il y a incontestablement une division sexuelle du travail domestique comme il existe aussi une division du même genre dans le cadre du travail rémunéré.

Le biais androcentrique

Les sciences sociales et, pour ce qui nous concerne, la sociologie et ses diverses branches sont singulièrement peu disertes sur le sujet, si l'on excepte celle qui s'intéresse à la famille pour des raisons faciles à deviner. Tripier rappelle justement dans sa contribution au traité que lorsque des études portent sur des organisations à population majoritairement féminine, cette importante dimension catégorielle est, en quelque sorte, évacuée de l'analyse. Et celui-ci de citer, à ce propos, Crozier (1971 [1963]) qui met en cause la Régie des Tabacs et l'Office des Chèques postaux en France. N'est-il pas opportun de rappeler également que les célèbres expérimentations tentées à la *Western Electric* à Hawthorne aux États-Unis et qui marquent pour d'aucuns la naissance officielle de la sociologie du travail, portaient exclusivement sur des équipes d'ouvrières ? Tout se passe en fait comme si l'analyse sociologique faisait sienne une règle d'accord grammatical selon laquelle, en cas de mixité substantive, le masculin l'emporte.

Il faut quand même signaler l'intérêt et l'importance de toute une littérature scientifique, américaine et scandinave essentiellement, qui depuis les années 60 dénonce une telle myopie intellectuelle à travers ce qu'elle appelle le biais androcentrique. Féminine et féministe, il est vrai, cette littérature ne met pas seulement en cause les sciences sociales mais aussi les sciences de la nature ainsi

qualifiées d'asexuées : on devrait dire plus justement unisexuées puisqu'elles sont sous-tendues par le primat de l'universel masculin. La plus grande sensibilité américaine par rapport aux études européennes sur ces questions — et qu'il conviendra d'expliquer — a conduit à institutionnaliser celles-ci, si l'on peut dire, à la faveur de la création de chaires académiques, tant aux États-Unis qu'au Canada, qui ont en charge l'étude et l'enseignement des diverses sciences sociales articulées autour de la problématique féminine et de leurs objets respectifs. En Europe, depuis les années 70, les pays scandinaves confirment leur intérêt pour la question et la France se prend à l'amplifier, à l'occasion de divers colloques et de la publication d'ouvrages principalement collectifs qui en rendent compte (voir par exemple Michel, 1978).

L'occultation de la division sexuelle dans les sciences sociales pose, à la sociologie du travail et à la sociologie de la connaissance des questions intéressantes que nous allons essayer de rencontrer de ce double point de vue. À notre avis, quatre grands facteurs d'explication peuvent être conjecturés pour tenter d'y répondre : le sous-entendu naturel de la variable sexuelle, la primauté sociétale du travail rémunéré sur celui qui ne l'est pas (ou qui ne l'est qu'à moitié), l'influence de la pensée marxiste, et enfin, une hiérarchisation qui distingue et classe le travail intellectuel au-dessus du travail manuel.

Le caractère social de la division sexuelle du travail

La dimension sexuelle est évidemment un fait de différenciation physiologique mais elle est aussi un fait social : affirmation banale, sans doute, mais dans les sciences sociales, l'évidence se heurte facilement à l'évidence du contraire. Ainsi, la différence naturelle des sexes conduit parfois à des sophismes qui présentent comme naturelle une répartition sociale des tâches et qui s'appuient également sur les qualités dites naturelles des femmes pour les affecter tout aussi naturellement à des tâches spécifiques, nous y reviendrons. L'argument de nature n'est pas toujours explicitement invoqué pour justifier le biais androcentrique des études de sociologie du travail ; il n'en est pas moins présent, justifié par la maxime durkheimienne selon laquelle il faut expliquer le social par le social, ce qui exclurait l'intervention de variables naturelles dans l'analyse. Au surplus, c'est notamment à partir de l'argument de nature que le stéréotype de la femme au foyer s'est invétéré puisque c'est elle qui donne naissance aux enfants. Il était, dès lors, tout à fait naturel qu'elle s'en occupât et que sa place à la maison fût tout aussi indiquée pour ce faire. C'est pour toutes ces raisons qu'il ne faut pas se contenter de dire que le sexe est aussi un fait social ; il est utile non seulement d'en démontrer la réalité, mais aussi de souligner le caractère fallacieux de certains glissements d'une réalité naturelle à une réalité sociale.

L'aspect social d'un fait physiologique tel que le sexe masculin ou féminin tient surtout à la diversité des représentations collectives selon les cultures et les classes sociales et aux types tout aussi différents d'organisation sociale que

celles-ci ont déterminés. Et pour en convaincre ses lecteurs, l'ethnologue américain Linton aimait à monter en épingle l'exemple suivant : "Les caractéristiques psychologiques attribuées aux hommes et aux femmes dans des sociétés différentes varient tellement, elles aussi, qu'elles peuvent n'avoir que de faibles justifications physiologiques. La représentation que les sociétés modernes se font de la femme comme angélique et secourable fait un contraste violent avec l'existence, chez les Iroquois, par exemple, des femmes-bourreaux qui font preuve de beaucoup d'ingéniosité et de délectation sadique" (1968 [1936], p. 140). Et cet auteur de conclure que l'attribution des statuts selon le sexe est déterminée, pour l'essentiel, par la culture donc par des faits de société. Observons, au passage, que des théories sociales procèdent analogiquement du même sophisme qui consiste à conclure à l'inégalité des peuples en arguant de leurs différenciations physiologiques et justifier ainsi, sous le couvert de la nature, des politiques racistes.

La division sexuelle des tâches, que nous convenons d'appeler travail — c'est-à-dire des activités productives ou exécutrices d'utilités économiques — faute d'avoir éveillé l'intérêt des sociologues du travail pendant des décennies, a surtout intéressé les ethnologues qui y voyaient l'un des principes fondamentaux régulateur des sociétés qu'en termes peu élégants on nomme primitives. Et ce sont eux qui, les premiers, vont en prouver le caractère culturel ou social puisqu'ils vont être amenés à dégager différents types de division sexuelle des tâches, comme l'exemple de Linton le laissait supposer. C'est d'ailleurs à partir de leurs travaux que le sociologue américain d'origine norvégienne, Veblen, échafaude sa célèbre théorie de la classe de loisir. Tout en démontrant justement le caractère social des divisions sexuelles des tâches, il en simplifie malheureusement la réalité en opposant uniformément, selon sa terminologie, la corvée et l'exploit. La corvée, traditionnellement réservée aux femmes, révèle des tâches socialement utiles, comme l'entretien domestique, les travaux agricoles, etc., mais tout aussi socialement dévalorisées. Les hommes, au contraire, s'attribuent des tâches qu'ils réputent prestigieuses, comme la chasse, la pêche, la guerre, c'est-à-dire l'exploit, socialement inutile dans la mesure où les progrès de l'agriculture permettront de satisfaire les besoins de la famille et ceux de la communauté. L'exploit ne survivra donc que dans la perspective d'un loisir et d'une consommation ostentatoires (Veblen, 1970 [1912]).

Cette interprétation, pour intéressante qu'elle soit, réduit la division sexuelle à un idéaltype, dominant certes dans nombre de sociétés traditionnelles. Il n'est pas sûr, en effet, que les tâches habituellement dévolues aux femmes revêtaient toujours des significations dévalorisantes, en dehors des sociétés matriarcales, polyandriques et gynécocratiques. Ce qui était clair, c'était l'assise de la distinction entre tâches masculines et féminines, en sorte qu'il était difficile de faire accomplir un travail réputé féminin à un homme et inversement. Ainsi, dans certaines sociétés, le rapprochement de la fertilisation des sols à la

fécondité maternelle fournissait une assise mystique et religieuse aux travaux réputés féminins de semailles et de récolte ; tandis qu'à l'inverse, les tâches ingrates de préparation des sols par le défrichage et le nivellement souvent dévolues aux hommes, ne bénéficiaient pas de la même aura (Lévy-Bruhl, 1925, pp. 361, 165 et 457-458). Toutefois, lorsqu'il participe aux activités agricoles, les hommes s'efforcent de récupérer de la valeur en distinguant soigneusement leur récolte de celle des femmes. Dans cette opération, la production masculine est commercialisée à la faveur du troc ou de l'échange monétaire, tandis que la production féminine se voit affectée aux seuls besoins de la famille ou du clan.

On devine dès lors, à la lumière de ce qui précède, que le fait social, paré du statut logique de l'évidence, peut s'abriter confortablement derrière le paravent du fait naturel. Nous verrons plus loin que le mythe de la nature, qui colle à la division sexuelle du travail, persiste à l'heure actuelle, notamment à travers la répartition des professions et métiers, d'une part, et la discrimination entre le travail réputé manuel et le travail réputé intellectuel, d'autre part.

La primauté du travail rémunéré

Si notre système de valeurs ménage toujours une place considérable au travail, il sous-entend l'activité rémunérée. C'est au capitalisme aiguillonné par une certaine tradition protestante et puritaine que l'on doit d'avoir contribué largement à la valoriser. Dans son essai célèbre sur *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Weber caractérise le capitalisme par un type de rationalité qui systématise toute l'activité économique en termes de calculs et donc de coûts. Dans cette optique, le travail, traçant une voie royale pour le salut, est mesuré à la seule aune monétaire. L'Église traditionnelle, au sein de laquelle les activités bénévoles et mendiante, institutionnalisées par une foule d'organismes charitables et par des ordres religieux, refusait, au contraire, de cautionner une telle priorité.

Il s'ensuit que le travail rémunéré, apanage de l'homme, est devenu le seul travail pris socialement et économiquement en compte, reléguant les autres activités laborieuses, laissées d'ordinaire aux femmes, dans une sphère réputée de non-travail. C'est ce que traduisent les clichés maintes fois entendus même dans la bouche des femmes : "Je ne travaille pas", "J'ai cessé de travailler", signifiant par là qu'elles n'exercent pas ou plus d'activités rémunérées. Ainsi se construit le stéréotype de l'homme, seul à travailler et de la femme occupée aux tâches ménagères. Les puissants mécanismes publicitaires, excellents révélateurs des systèmes de valeurs dominants, bétonnent la stéréotypie en associant invariablement la promotion des produits alimentaires, des produits de récurage et de lessivage à l'éternel féminin.

La sociologie du travail et ses filiations organisationnelles et industrielles, ont avalisé cet état d'esprit en focalisant leurs analyses sur le travail rémunéré,

donc masculin. Nous verrons d'ailleurs dans quelle mesure l'introduction progressive des femmes sur le marché de l'emploi a pu modifier la situation. Toutefois, la sociologie du travail n'est pas seule en cause puisque une certaine sociologie des loisirs a repris les lieux communs en opposant, au moins implicitement, un temps de travail — c'est-à-dire celui que l'on passe à l'extérieur de chez soi et rémunéré comme tel — à un temps libre, celui de l'activité librement organisée et gratuite que l'on passe en famille. Ce glissement de signification aboutit à dégager l'idée très simple que ce temps libre est un temps de non-travail. D'autant que pour caractériser le loisir, ce même courant d'idées recourt à une notion plus philosophique que sociologique, à savoir la liberté, par opposition à la contrainte du travail rémunéré, et, qu'au surplus, il rapporte ce sentiment, non pas à un facteur social mais à la seule subjectivité des individus (Parker, 1981, p. 324 et Dumazedier, 1962, p. 29). De là à dire que les activités domestiques rentreraient dans la sphère du loisir, il n'y aurait qu'un pas.

Le peu de considération qui entoure le travail non rémunéré s'exprime dans la réflexion que développe Illich à propos de ce qu'il appelle le travail fantôme, c'est-à-dire "une forme de travail non payé qu'une société industrielle exige comme complément indispensable de la production de biens et de services" (1981, pp. 118). Passant à l'inventaire, le même auteur en énumère ainsi les principales activités : "La plus grande part des travaux ménagers accomplis par les femmes dans leur maison ou leur appartement, les activités liées à leurs achats, la plus grande part du travail des étudiants bûchant leurs examens, la peine prise à se rendre au travail et à en revenir. Cela inclut le stress d'une consommation forcée, le morne abandon de son être entre les mains d'experts thérapeutes, la soumission aux bureaucrates, les contraintes de la préparation au travail et bon nombre d'activités couramment étiquetées vie de famille" (1981, p. 118).

En ce qui concerne l'activité domestique, force est de constater qu'elle cumule la défaveur du travail manuel et du travail non rémunéré. Les comptabilités nationales excluent généralement de leurs rubriques le travail domestique non rémunéré, à distinguer, bien sûr, de celui des gens de maison, sous prétexte qu'il s'exerce en dehors des échanges marchands. Cette attitude conduit à des bizarreries du type : celle qui cuisine chez elle est réputée non productive alors que le faisant dans un autre ménage, le devient. S'il faut retenir selon cette logique, non la valeur de l'activité mais le cadre où elle s'exerce, on s'enfonce dans de nouvelles étrangetés : ainsi, comme le relève Michel, la production agricole est comptabilisée dans son ensemble alors qu'elle comporte une part non négligeable d'autoconsommation (1978, pp. 50-54).

Pour sortir d'embaras, Chadeau et Fouquet proposent le critère du substitut marchand en se référant à l'existence de biens ou de services équivalents offerts sur le marché : "Si l'on peut acheter sur le marché un bien ou un service équivalent à celui qui a été produit dans la famille, alors on déclare

qu'il s'agit de travail domestique [...]. Ce critère du substitut marchand remplace la subjectivité des individus par une convention précise" (1981, p. 31). Il y a lieu de préciser à cet égard que la sphère du travail domestique ne correspond nullement au domaine d'activité des gens de maison ou de service. En ce cas, en effet, toutes les activités à domicile pourraient être, de près ou de loin, rangées parmi les activités domestiques puisqu'elles peuvent être relayées par un substitut marchand. Pour sortir de cette tautologie, on ne retiendrait comme travail domestique que les activités pour lesquelles existe un équivalent spécifique sur le marché. Il faut toutefois remarquer que cette proposition ne sort pas de la logique marchande ni du primat que celle-ci consacre, puisqu'elle vise à faire entrer une bonne part du travail domestique dans la comptabilité nationale, au titre d'activité assimilée au travail rémunéré.

On pourrait, dans la même perspective de la défaveur du travail non rémunéré, hasarder l'hypothèse selon laquelle le peu de considération que les pouvoirs publics et les citoyens, en général, nourrissent d'ordinaire à l'égard des travailleurs sociaux et de leur statut, tient aussi en partie à la réputation de bénévolat qui s'attache toujours à ces services et à la main-d'oeuvre très largement féminine qui les anime.

La sociologie du travail doit, par conséquent, s'intéresser à toutes formes d'activités productives, incluant le travail non rémunéré, qu'il soit domestique ou exercé à titre gracieux dans le cadre du bénévolat. Elle doit aussi s'appliquer davantage à l'étude des divisions du travail qui structurent les organisations. Certes, l'introduction des femmes sur le marché du travail rémunéré conduit à s'intéresser à un statut qui prescrit une double journée par l'adjonction au travail domestique de l'occupation très fréquente d'un bas emploi. Cependant, dans cette perspective, c'est l'occupation rémunérée qui retient surtout l'attention et souvent dans les termes d'un travail précaire ou atypique en sorte que nous y retrouvons la distinction entre travail intellectuel et travail manuel dont la division sexuelle serait une des traductions, sinon le grossier décalque.

L'influence de la pensée marxiste

C'est en s'appuyant également sur la primauté du travail rémunéré que la pensée marxiste a fait peu de cas de la division sexuelle du travail. On sait le rayonnement que ce courant d'idées a pu avoir sur des sociologues du travail, surtout européens, davantage préoccupés par les problèmes de la classe ouvrière que par tout autre thème relevant de la même discipline. Or la sociologie américaine, beaucoup plus perméable aux thèses de Weber qu'à celles de Marx sur le chapitre des classes sociales, admet plus facilement un recoupement de la société globale selon plusieurs types de stratifications, plutôt que sur la base d'un seul type justifié par le critère économique de la détention exclusive des moyens de production.

Si, toutefois des sociologues américains et surtout américaines s'intéressent à cette pensée, c'est pour en relever les silences embarrassants quant à la division sexuelle des tâches. Selon ces auteurs, Marx conforte le stéréotype de son époque selon lequel le mari travaille tandis que l'épouse ne travaille pas, elle s'occupe. Et l'exploitation qu'il dénonce n'est pas celle de la femme par l'homme mais celle plus générale de l'homme par l'homme dans la problématique de la lutte des classes. Cette préoccupation androcentrique de la pensée marxiste est critiquée notamment par Rose. Elle précise que dans la société idéale imaginée par Marx en dehors de toute exploitation capitaliste, celui-ci y verrait l'homme agir à sa guise, chasser, pêcher et faire de la critique sociale après dîner : on devine dans cette conjecture le sexe de l'auteur du repas (1987, pp. 275-276). Ce qui conduit une autre sociologue à relever que l'exploitation de la femme au foyer, dont les services non rémunérés profitent, en fin de compte, au seul mari et à l'entreprise qui l'emploie, est tout à fait passée sous silence dans la même problématique marxiste. Et la même d'ajouter que si des auteurs s'en réclamant reconnaissent l'exploitation de la femme dans le milieu industriel, notamment au titre de "réserve flexible de recrutement", c'est pour ravalier la condition féminine au rang de sous-produit de la classe dominée (Hacker, 1990, pp. 49-51).

Il convient de nuancer sinon de corriger ce diagnostic. En effet, partant du constat selon lequel la famille bourgeoise était soudée à la société capitaliste, Marx et Engels affirment que la première contient, par conséquent, en miniature les rapports antagonistes d'exploitation de la seconde. En sorte que l'oppression du sexe féminin devrait inéluctablement disparaître, à leur avis, dans la nouvelle société socialiste (Engels, 1976 [1894], pp. 90-104).

La division sexuelle en regard de la division intellectuelle et manuelle du travail

Le dernier facteur important susceptible, à notre avis, d'expliquer le peu d'intérêt que la sociologie du travail et, plus précisément, la sociologie des organisations manifestent pour la division sexuelle du travail, tient au statut professionnel des femmes dans les entreprises. En effet, l'attitude des sociologues de l'organisation n'a rien d'étonnant dans la mesure où les cadres et le management retiennent surtout leur attention, alors que les femmes, peu représentées dans la hiérarchie, sont pour ainsi dire gommées de l'analyse au titre de variable exogène et implicitement naturelle. Plus surprenante se révèle la position de sociologues du travail qui ont mené leurs investigations à des niveaux de postes et de fonctions beaucoup plus modestes qui sont censées les représenter, d'où le reproche d'ouvriérisme qui leur fut souvent adressé, comme on l'a vu au dans la première partie du présent traité. Or les statistiques montrent clairement que les femmes dans leur grande majorité occupent les emplois non ou peu qualifiés dans les grandes entreprises (Serdjénian, 1988, pp. 171-216). Elles fournissent, au surplus, dans d'autres secteurs, tel celui de la grande distribution, l'essentiel du contingent, abstraction faite, bien entendu,

des postes de direction. N'a-t-on pas, dès lors, considéré la dimension féminine, sinon comme un facteur naturel, du moins comme une simple variante du modèle masculin ?

En effet, le confinement de l'activité des femmes dans les bas emplois et l'appréciation de leurs talents à cet égard pourraient, entre autres, s'expliquer par une transposition des qualités domestiques innées et reconnues comme telles dans le monde industriel. Doigté, patience, pragmatisme, dévouement révèlent autant de compétences peu spécifiques susceptibles d'être rentabilisées dans les tâches simples et répétitives et d'autant mieux appréciées dans ce contexte que le caractère naturel dont on va les taxer élève au carré la justesse d'une telle adéquation. Même dans les emplois de bureau, la fonction de secrétaire souvent déclinée au féminin, se traduit par un labeur où la part d'intellectualité est dérisoire et nécessairement subalterne, par comparaison avec les tâches créatives du personnel masculin d'encadrement qui la contrôle : copiste, trieuse de courrier, classeuse de documents, dactylographe, voilà bien des tâches qui rappellent que "de la machine à coudre à la machine à écrire, il n'y a qu'un pas" selon la formule suggestive de Laufer (1984, p. 73).

La sémantique est, sur ce point, intéressante à questionner lorsqu'il s'agit de trouver l'équivalent masculin d'une activité ou d'une profession réputée féminine : on dit ménagère mais chef de ménage, couturière mais grand couturier, etc. (Sofer, 1983, pp. 55-85). Au surplus, en relisant les dictionnaires et les citations littéraires anciennes et même actuelles qui illustrent leurs propos, on voit par exemple que les professions libérales, réputées hautement intellectuelles, sont déclinées au masculin seulement, tandis que les professions évoquant un sens auxiliaire ou encore celles qui se situent au plus bas de l'échelle sociale n'affectionnent pas le même genre : ainsi de l'infirmière, de l'assistante sociale, de l'aide familiale ou ménagère ; ainsi de la concierge, de la femme d'ouvrage, de la bonne à tout faire, de la servante.

Par ailleurs, outre les bas emplois qui les retiennent souvent, les femmes occupent majoritairement, statistiques à l'appui (notamment Tremblay, 1992b), à l'intérieur ou en dehors de ceux-ci, les emplois précaires ou atypiques. Cette situation trouve au moins une explication dans les deux raisons suivantes : en premier lieu, le milieu de travail extérieur semblerait l'endroit tout indiqué où les femmes ont la possibilité d'exploiter les qualités prétendument innées qu'elles exhibent chez elles et, en second lieu, leur double appartenance à la vie de travail privée et publique et la secondarité présumée de la vie publique à la vie privée, en ce qui les concerne, les fait désigner à ces postes dans la mesure, par exemple, où elles devraient faire face à toute modification du noyau familial ou à toute relocalisation de l'activité professionnelle maritale. Ne peut-on comprendre dans ces circonstances, sans la justifier nécessairement, que la sociologie du travail se soit sentie plus à l'aise dans l'étude des emplois réputés normaux que dans leurs manifestations atypiques ou précaires ?

L'évolution du travail à travers la diffusion des nouvelles technologies de l'information et l'emprise de celles-ci sur les organisations confirment la division sexuelle des tâches dans les caractéristiques qu'on vient d'évoquer (Cronberg, 1993, pp. 35-52 ; Grint, 1995, pp. 189-209). Ainsi, s'appuyant sur les nombreuses expériences réalisées dans son pays de 1986 à 1989, la sociologue danoise Cronberg en tire des leçons du point de vue qui nous occupe. Il ressort de celles-ci que les femmes entrent difficilement dans le jeu de la technologie considérant, qu'ayant à s'occuper davantage ailleurs, il est plus naturel pour les hommes et les garçons de s'y intéresser. À ce vieil argument de nature invoqué par les femmes elles-mêmes s'ajoutent des considérations qui rappellent la distinction invétérée entre travail intellectuel et travail manuel. Celui-ci prend un tour instrumental dans la mesure où les femmes se voient obligées professionnellement de recourir aux nouvelles technologies principalement dans les domaines du traitement de texte et de la comptabilité : dans ces contextes, la technologie n'est adoptée qu'à des fins strictement utilitaires censées traduire le pragmatisme féminin. L'usage masculin des nouvelles technologies prend, au contraire, un tour plus intellectuel en ce sens que l'homme, davantage animé par l'esprit curieux du chercheur, les expérimente pour innover, avant même d'avoir identifié des besoins. Ainsi, à la technologie considérée comme outil s'opposerait une technologie interprétée par l'homme comme une sorte d'extension de lui-même : cette nouvelle donne de la distinction entre le manuel (ou l'instrumental) et l'intellectuel perpétue néanmoins la supériorité socialement admise de celui-ci sur celui-là et fait des femmes, en l'occurrence, une majorité "suiveuse". Pour sa part, Grint conteste la thèse "essentialiste" selon laquelle les femmes seraient naturellement réfractaires aux technologies, essentiellement masculines dans leurs conceptions, leurs formes et leurs usages. Il souligne, au contraire, le caractère socialement construit de ce point de vue et des inégalités catégorielles que celui-ci conforte.

Dans le même champ des nouvelles technologies de l'information et plus particulièrement dans celui de la télématique, les perspectives ouvertes par le télétravail à domicile — exemple très significatif du travail à distance — permettent le retour des femmes au foyer en les confinant, toutefois, dans les mêmes tâches instrumentales, faisant émerger ainsi une nouvelle génération qualifiée de clavistes à domicile. Certes, tout le monde semble y trouver son compte. L'employeur y voit l'occasion de réduire l'absentéisme féminin motivé par le poids des charges familiales et de faire l'économie de certaines charges sociales dans la mesure où la travailleuse est payée à la tâche. Celle-ci y voit, pour sa part, l'opportunité d'atténuer les tensions entre sa vie privée et sa vie publique en évitant des trajets longs, coûteux et incommodes, en résolvant ses problèmes de garderie, en gagnant l'autonomie de s'organiser à sa guise et de pouvoir profiter ainsi des heures d'ouverture des magasins et des administrations. Toutefois, ces perspectives qui tendraient à accréditer l'idée d'un effacement d'une double journée de travail ne s'ouvrent, en fait, que sur un

changement de décor. Et la flexibilité du temps de travail, à la faveur de laquelle la travailleuse intellectualiserait davantage son statut de claviste en acquérant la possibilité de s'organiser librement, se révèle bien souvent n'être qu'un leurre. La flexibilité du télétravail est toute théorique, qui oblige la travailleuse à aligner ses heures de travail sur celles qui supposent un usage moins intensif des ordinateurs. Les contraintes ne s'arrêtent pas là puisque les nouvelles technologies rendent possible l'introduction, dans le programme même, de la cadence, des étapes et des délais à respecter (Di Martino et Wirth, 1990, p. 600). Dès lors, le respect impératif des délais impartis contraignent l'employée à s'activer en dehors des horaires normaux, sans que le surtravail ainsi occasionné ne lui soit comptabilisé en heures supplémentaires. Et puisque seul le résultat compte, l'employée perd également le droit d'inclure dans son temps de travail, les pauses, les retards, le temps d'installation du matériel ou des machines, le temps de préparation du travail. Cette flexibilité, loin de lui consentir le temps de la réflexion, la conduit au statut du travailleur machinal et si elle bénéficie de l'absence d'un supérieur hiérarchique ou d'un contrôleur, elle se voit obligée de s'imposer elle-même une sérieuse discipline de travail dans la gestion de son temps, qui doit arbitrer le jeu de la concurrence entre les activités professionnelles, familiales et divertissantes ou ludiques.

Conclusion

Les spécialisations respectives de la sociologie du travail et de celle de la famille ont eu pour effet d'élever des barrières disciplinaires qui ont engendré des erreurs de perspective (Barrère-Maurisson, 1992, pp. 17-33 et Erbès-Seguin, 1988, p. 101). Dans le monde du travail dominé par l'archétype de l'entreprise, le modèle masculin y a trop souvent détenu l'exclusivité, le sexe féminin y étant traité au mieux comme une de ses variantes. À l'inverse, la famille a été très largement considérée comme le territoire de femmes qui s'occupent sans travailler, sinon comme leur milieu naturel. Par conséquent, leur investissement dans la vie professionnelle est considéré comme secondaire et regardé ainsi qu'un prolongement tout aussi naturel de leurs activités domestiques. Nier ou sous-estimer l'investissement de l'homme dans la famille ou celui de la femme dans le milieu professionnel accrédi­terait le mythe d'une société partagée entre "des femmes inactives et des hommes sans famille"¹.

Les considérations que nous avons développées ne conduisent pas à nier, bien entendu, le caractère naturel de la dimension sexuelle. Elles n'appellent pas non plus nécessairement une redistribution fondamentale des rôles dans la société. Mais elles suggèrent, pour le moins, à reconsidérer le travail féminin à la faveur d'une appréhension plus correcte des faits sociaux et d'en tirer les

1. Selon la formule inscrite dans le propos liminaire de l'ouvrage collectif intitulé *Le sexe du travail* (1984, p. 8).

conséquences sur le plan des discriminations sociales qui s'appuient trop commodément sur une différenciation de type physiologique.

Or force est de constater que, sur le plan scientifique, l'occultation de la division sexuelle du travail par une sociologie dominante, en gauchit nécessairement les analyses. Et, sur le plan des faits, on ne peut pas dire que des bouleversements sociaux se soient produits dans le sens d'une atténuation sensible des inégalités liées à la dimension sexuelle, à défaut de leur suppression. Il y a loin des discours sur les idées à leur traduction dans la réalité, si ce n'est la conquête symbolique d'une révision de l'orthographe en francophonie dans un sens moins machiste.

DIVISIONS FONCTIONNELLES ET DIVISION TECHNIQUE DU TRAVAIL

Les ouvrages généraux de sociologie du travail comportent d'ordinaire un chapitre consacré à la division sociale du travail souvent examinée dans une optique contrastée avec une division technique qui en serait tantôt la continuation logique tantôt la déformation. Comme nous le rappelions précédemment, toute division du travail est nécessairement sociale ; aussi convient-il d'adopter une conceptualisation plus adéquate en qualifiant de fonctionnelle les divisions sociales en cause, cette acception plurielle rendant notamment compte des deux niveaux d'insertion de leur processus : la société globale et les organisations. C'est surtout à ce dernier niveau que nous conduirons l'analyse puisque cette seconde partie du traité le concerne.

Au niveau sociétal tout d'abord, se dessine une division générale du travail qui distingue les grands secteurs d'activités socio-économiques : agriculture, industrie et services. C'est à l'intérieur de ces grands secteurs que se répartissent des activités de plus en plus différenciées, à la faveur de la multiplication des professions ou des métiers. On qualifie ces divisions de fonctionnelles parce qu'elles contribuent à l'intégration des individus dans la société en leur permettant d'exercer une activité officiellement reconnue et parce qu'elles pourvoient aux besoins essentiels des individus. C'est dans ces perspectives que Durkheim et Simmel raisonnent la société. Le premier y voyait un fait de solidarité dans la mesure où la division du travail adoucit les aspérités de la lutte individuelle pour la vie ou celle d'une concurrence commerciale non réfrénée : en se spécialisant, en effet, les producteurs cessent de se poser directement en concurrents. La division devient ainsi une des réponses importantes aux risques d'éclatement de la société. Elle oblige les individus à dépasser leurs intérêts strictement personnels d'échangistes en les faisant accéder à un réseau de relations dans lequel ils doivent accepter, bon gré, mal gré, les droits et obligations liés à leur appartenance sociale (Durkheim, 1967 [1893], pp. 402-403). Le second devine aussi dans le même processus une manifestation essentielle de l'intégration sociale qui invite tout producteur à ne point batailler

dans une lutte concurrentielle mais à proposer une gamme de produits de plus en plus diversifiés en raffinant ainsi les possibilités d'offre pour gagner les faveurs de la demande (Simmel, 1922, pp. 216-217).

Sur le plan organisationnel, si la division fonctionnelle du travail se traduit également par la survivance de certaines professions ou de certains métiers, elle se révèle surtout dans la structuration de la grande entreprise en fonctions essentielles à défaut desquelles celle-ci n'aurait aucune consistance. Préfigurées par Fayol, celles-ci se présentent selon la configuration classique suivante : production, commerce ou marketing, comptabilité ou finances, approvisionnements et achats, personnel ou ressources humaines et management (ou fonction administrative chez Fayol). Ces fonctions, qui rappellent le modèle organique ou biologique de la division sociétale du travail, se concrétisent par une structuration en départements et services et en génère à leur tour de plus particuliers, hiérarchisés dans l'organigramme de l'organisation. Mais à tous ces niveaux, la fonction se traduit par un ensemble de tâches rationnellement reliées entre elles. C'est cet ensemble que la division technique va dissocier en visant essentiellement un objectif d'efficacité, comme on va le voir en replaçant ce processus dans le contexte d'une controverse fameuse qui en révèle les enjeux et qui ne cesse de se rallumer.

De la division manufacturière à la division technique du travail

Tout a commencé, si l'on peut dire, avec la publication en 1776 du traité d'économie de Smith et du célèbre apologue de la manufacture d'épingles qui en introduit le propos dans les termes que voici : "C'est un homme qui passe à la filière le fil du laiton, c'en est un autre qui le redresse, un troisième le coupe, un quatrième y fait la pointe, un cinquième l'émoud à l'autre extrémité qui doit recevoir la tête ; pour faire cette tête il faut deux ou trois opérations distinctes : la poser est une affaire à part ; c'en est encore une que de blanchir les épingles ; il n'y a pas jusqu'au soin de les mettre dans les papiers qui ne soit un métier particulier ; de sorte que dans l'art important de faire une épingle, on compte environ dix-huit opérations distinctes, qui toutes sont exécutées dans certaines manufactures par des mains différentes, quoique dans d'autres un seul homme en exécute quelquefois deux ou trois" (1800, t. 1, p. 9). Cette division du travail que l'on qualifiera, d'abord de manufacturière et, par la suite, de technique, était déjà bien connue dans l'Antiquité puisque Xénophon dans la *Cyropédie* cite un exemple analogue à propos d'un atelier de fabrication de chaussures : "Il est des lieux, écrit-il, où l'on gagne sa vie à tirer le ligneul, l'autre à tailler les empeignes, l'autre à découper simplement les tiges, l'autre ne procédant à aucune de ces façons mais à l'assemblage des pièces" (1978, p. 101).

La décomposition d'un métier ou d'une fonction en une foule d'opérations élémentaires permet de bénéficier des avantages suivants : chaque travailleur dispose de la faculté de développer son habileté grâce à la répétition d'une opération de plus en plus circonscrite ; les pertes de temps occasionnées en

transitant d'un poste de travail à l'autre disparaissent ; la simplification des tâches ainsi réalisée se prête à la mécanisation et évite l'achat supplémentaire d'outils que nécessiterait l'ancien mode de travail. Ajoutons enfin qu'en raison de la simplicité de la tâche répétitive, le travailleur devient immédiatement opérationnel, facilement remplaçable et ne peut compter que sur un modeste salaire vu l'absence de qualification requise. En résumé, une telle décomposition du travail permet d'accroître considérablement le rendement et d'abaisser, en conséquence, les coûts de production.

Il n'échappait pas au père de l'économie classique ni surtout à son disciple et vulgarisateur Say que ces façons de faire engendraient de sévères inconvénients sur le plan humain : "C'est un triste témoignage à se rendre, aurait dit ce dernier, que de n'avoir jamais fait que la dix-huitième partie d'une épingle"². Toutefois, pour l'économie classique, la division technique est le prolongement naturel de la division fonctionnelle ; elle est donc à ce titre inéluctable et conditionne la vie de l'entreprise dans le marché concurrentiel.

Faisant allusion à l'apologue de Smith, Tocqueville est sans doute le premier à dénoncer pareil morcellement des tâches lorsque, témoin de la première industrialisation américaine, il écrit notamment : "Quand un artisan se livre sans cesse et uniquement à la fabrication d'un seul objet, il finit par s'acquitter de ce travail avec une dextérité singulière. Mais il perd, en même temps, la faculté générale d'appliquer son esprit à la direction du travail. Il devient chaque jour plus habile et moins industriel, et l'on peut dire qu'en lui l'homme se dégrade à mesure que l'ouvrier se perfectionne. Que doit-on attendre d'un homme qui a employé vingt ans de sa vie à faire des têtes d'épingles ? Et à quoi peut désormais s'appliquer chez lui cette puissante intelligence humaine, qui a souvent remué le monde, sinon à rechercher le meilleur moyen de faire des têtes d'épingles ? Lorsqu'un ouvrier a consumé de cette manière une portion considérable de son existence, sa pensée s'est arrêtée pour jamais près de l'objet journalier de ses labeurs ; son corps a contracté certaines habitudes fixes dont il ne lui est plus permis de se départir. En un mot, il n'appartient plus à lui-même, mais à la profession qu'il a choisie" (Tocqueville, 1981 [1835], pp. 200-201). La dernière phrase de la citation contient déjà l'idée d'aliénation qui sera développée par la suite. Prenant le relais, Proudhon oppose une division naturelle du travail utile à l'homme à une division artificielle qui le détruit en l'abêtissant. "S'il reste au travailleur une lueur d'intelligence", ironise-t-il, "il se consolera à la pensée qu'il meurt selon les règles de l'économie politique" (1846, p. 97). Mais ni l'humanisme de Tocqueville ni la verve de Proudhon

2. C'est en fait Proudhon qui attribue ce propos à Say (Proudhon, 1846, p. 95). En réalité, le propos tenu est exactement le suivant : "C'est un triste témoignage à se rendre que de n'avoir jamais levé qu'une soupape, ou de n'avoir jamais fait que la dix-huitième partie d'une épingle". De plus, il n'a pas été tenu par Say mais par un certain Lemontey, auteur de l'article suivant "Influence morale de la division du travail" et que cite Say dans son *Cours complet d'économie politique* (1844, p. 84).

n'articulent une argumentation scientifique pour convaincre les économistes classiques que les deux divisions en cause ne s'inscrivent pas dans la logique du prolongement naturel de l'une par rapport à l'autre, et, partant, du caractère inéluctable du morcellement des tâches jusqu'à leur émiettement. Il faut attendre Marx (1867) pour placer le débat sur ce terrain.

On écrit souvent, à propos de Marx, que celui-ci oppose une division sociale à une division manufacturière du travail (voir par exemple Naville, 1961-1962b, t. 1, p. 373). Or une lecture attentive de Marx révèle une distinction entre trois formes de division — et non deux —, à savoir : une division sociale correspondant à l'artisanat et à la différenciation des métiers, une division manufacturière où l'ouvrier se sert de son outil parcellaire et, enfin, une division technique correspondant à la fabrique, qui succède à la manufacture, où l'ouvrier devient l'accessoire d'une machine parcellaire. Cette dernière forme préfigure déjà le fordisme à travers le travail à la chaîne puisque dans la manufacture, le mouvement est imprimé par l'ouvrier tandis que dans la fabrique, c'est la machine qui imprime le sien à l'ouvrier (1975 [1867], t. 1, pp. 261-345).

Contrairement à Proudhon qui a cru voir dans le machinisme "l'antithèse, la formule inverse de la division du travail" ou encore "la protestation du génie industriel contre le travail parcellaire et homicide" (1846, p. 135), Marx y décèle au contraire une accentuation du morcellement du travail ayant pour effet de supprimer toute autonomie au travailleur. Répondant aux économistes classiques, il s'efforce de démontrer qu'il existe une différence de nature entre la division sociale, d'une part, et les deux autres formes de division, d'autre part. En effet, dans le premier cas, chaque travailleur produit une marchandise, c'est-à-dire un bien susceptible d'être vendu et acheté comme tel, alors que dans les deux autres cas, les travailleurs parcellaires ne produisent aucune marchandise mais concourent autant qu'ils sont à leur fabrication (Marx, 1975 [1867], pp. 257-258).

C'est à partir de ces considérations qu'émerge le concept fort ambigu d'aliénation pour traduire la situation du travailleur soumis à la division technique du travail. L'idée vient de Hegel qui, à travers le concept d'*Entfremdung*, y voit une dissociation de l'individu inscrite au plus profond de lui-même puisque toute action objectivée lui échappe nécessairement. Marx estime, en revanche, que l'aliénation n'est pas liée à la condition humaine ou qu'elle n'est pas, comme disent les philosophes, ontologique, mais tient plutôt à des conditions historiques et économiques déterminées, en l'occurrence le capitalisme et l'un de ses fondements essentiels, à savoir la propriété des moyens de production par la bourgeoisie industrielle.

Alors que Marx liait l'aliénation à des conditions objectives, des sociologues, s'inspirant directement de ses idées, en proposent une définition qui en subjectivise le sens et qui relève bien davantage de la psychologie que de leur

discipline. L'exemple le plus significatif de cette dérive nous est donné par Friedmann lorsqu'il écrit : "Tout travail ressenti comme quelque chose d'étranger par celui qui l'accomplit est, au sens propre du terme, un travail aliéné. Toutes les tâches apparues au cours d'enquêtes et d'observations comme dépersonnalisées, celles auxquelles l'opérateur ne participe pas, qui ne lui permettent de manifester (ou auxquelles il ne désire accorder) aucune de ses aptitudes et capacités profondes, constituant son potentiel professionnel, celles qu'il tend à fuir, sa journée terminée, comme une servitude, auxquelles il n'attache pas d'intérêt professionnel, pour lesquelles bien souvent seul un dressage rapide (et non un apprentissage) a été nécessaire, toutes ces tâches sont des tâches aliénées" (1961-1962, t. 1, p. 15). Il n'est certes pas interdit, bien au contraire, de faire appel à la subjectivité de l'acteur social, c'est-à-dire à ses valeurs, à ses sentiments, pour autant que ceux-ci soient rapportés non à l'individu lui-même ou à sa personnalité, mais à des facteurs sociaux et, en l'occurrence, à un type d'organisation du travail qui en émiette les tâches. Ces confusions de perspectives tiennent, sans doute, pour une part, à l'ambiguïté d'un concept trop riche de significations.

Ainsi, la sociologie américaine se montre, quant à elle, peu friande du concept d'aliénation. Etzioni l'utilise, certes, pour définir les modes d'attachement des travailleurs à leur entreprise, mais c'est pour l'inscrire dans un continuum qui part d'un attachement négatif, l'aliénation précisément, pour aboutir à un attachement moral ou positif, en passant par le pôle neutre de l'attachement calculateur ou intéressé (1961, pp. 9-11). Seeman s'est échiné, de son côté, à en trouver une traduction opératoire. Ses efforts démontrent bien le caractère équivoque du concept puisqu'il est amené à le disséquer selon les cinq dimensions suivantes : *powerlessness* ou sentiment d'impuissance, *meaningless* ou non-sens, absence de signification d'une situation, *normlessness* ou absence de normes, anomie, *value isolation* ou sentiment d'extranéité par rapport aux valeurs et, enfin, *self-estrangement* ou dépendance de la personnalité par rapport à des exigences qui l'indiffèrent (Seeman, 1959). On devine les difficultés qui risquent de surgir, lorsqu'il faut rendre opérationnelle chacune de ces dimensions par la recherche d'indicateurs appropriés, et en fournir subséquemment une synthèse capable de cerner le concept d'aliénation.

La division fonctionnelle du travail, opposée surtout à la division technique et aux types d'aliénation que cette dernière secrète, rejoint tout à fait le débat actuel né de la révolution taylorienne sur les formes d'organisation du travail. Au surplus, comme on va le voir, les divisions en cause s'alignent sur une autre déjà évoquée précédemment, celle qui distingue le travail intellectuel du travail manuel.

La division taylorienne du travail

Beaucoup d'idées fausses circulent à propos de Taylor et de l'organisation scientifique du travail (*scientific management*) qu'on lui attribue. On a souvent reproché à ce contemporain de Durkheim d'être à l'origine du travail parcellaire, alors que celui-ci existait déjà depuis la plus haute Antiquité comme on l'a vu et le célèbre apologue de la manufacture d'épingles confirme l'inanité de cette allégation. De plus, les démarches respectives de Taylor et de Ford dans les organisations n'ont pas toujours été clairement discernées. En réalité, l'essence du taylorisme se résume dans la distinction radicale entre, d'une part, la conception du travail confiée à un département d'experts et, d'autre part, son exécution, attribut exclusif des ouvriers. Dès lors, son originalité est d'avoir formalisé en un système de règles un principe qui existait toutefois bien auparavant dans le cadre de la division technique du travail et d'avoir lié un système salarial basé sur le seul rendement à cette organisation du travail, comme on l'explicitera plus loin (De Coster et Pichault). Mais si Taylor n'a pas inventé le travail parcellaire, il y trouvait cependant un terreau apte à fertiliser l'application de ses méthodes et à confirmer la division technique du travail. L'organisation taylorienne repose également sur le principe qu'il n'existe qu'une seule solution rationnelle (*the one best way*) à chaque type de problèmes. C'est en s'appuyant sur ces conceptions qu'il institue officiellement l'expert ou même le conseil en organisation dont il fut lui-même un des tout premiers.

La philosophie de Taylor a souvent été caricaturée à travers l'apostrophe qu'il lança à un ouvrier : "Vous n'êtes pas ici pour penser, d'autres sont payés pour ce faire". L'idée selon laquelle Taylor aurait retiré au travailleur sa faculté de penser procède d'une confusion que celui-ci n'a pas su clairement débrouiller lui-même, c'est-à-dire la confusion que l'on commet entre la pensée et la réflexion. Il n'est pas possible, en effet, de retirer la pensée du travail même parcellaire puisque celui-ci suppose attention ou concentration d'esprit, soit autant d'attributs de la pensée. Au surplus, reconnaissant la part d'intellectualité dans le travail ouvrier, Taylor avance que "dans le système de direction scientifique, nous procédons constamment à des études de temps de travail intellectuel" (1965 [1911], p. 217), démontrant ainsi, indirectement, la fragilité de la distinction catégorielle entre ouvriers et employés sur la base du critère de l'opération intellectuelle. En réalité, la division taylorienne du travail a pour objet d'attribuer la capacité de réfléchir aux seuls experts au grand dam du personnel d'exécution. Et par réfléchir, il faut entendre "la suspension critique du jugement soit en vue d'analyser davantage et de mieux comprendre les causes ou les raisons d'un fait, soit en vue de calculer les effets (en particulier les avantages et les inconvénients) d'une certaine manière d'agir" (Lalande, 1985, pp. 904-905).

La remise en question du taylorisme

On a pu croire, en souscrivant en quelque sorte à la thèse du déterminisme technologique, que le taylorisme s'éteindrait de lui-même en raison d'une évolution d'un procès de travail de plus en plus complexe allant dans le sens d'une intellectualisation de toutes les tâches. C'est en ce sens que Kern et Schumann parient sur une fin possible de la division taylorienne du travail dans le cadre d'une reprofessionnalisation du travail de production : "Plus les conceptions des produits aboutissent à la fabrication d'articles de qualité d'une grande complexité, observent-ils notamment, plus les modèles de production tendent à l'utilisation étendue de nouvelles technologies, et plus on considère la recomposition des tâches et l'utilisation plus vaste des qualifications comme le modèle optimal d'organisation du travail" (Kern et Schumann, 1989 [1984], p. 372). L'exemple de l'informatique ne confirme pas tout à fait ce diagnostic, bien que relevant incontestablement des nouvelles technologies et s'inscrivant dans le sens d'une intellectualisation des tâches par la logique et le caractère abstrait de ses procédures. En effet, on la décompose classiquement en trois types d'opérations fondamentales : l'analyse, la programmation et la saisie ou l'encodage. Cette distinction tripartite ne correspond plus à la division taylorienne du travail. Or, on a pu observer que les firmes productrices de logiciels et les bureaux-conseils en informatique chargés d'adapter ceux-ci aux besoins du client, ont encouragé une évolution technologique dans le sens d'un appauvrissement intellectuel des tâches. En effet, la production sur le marché d'applications informatiques de plus en plus spécialisées (paiement des rémunérations, facturation, archivage, etc.) permet de faire l'économie de l'analyste et réduit le champ d'activité du programmeur. Au surplus, la simplification des langages, qui vise à rapprocher le langage informatique du parler usuel, aboutit à transformer la programmation en une tâche de traduction tout à fait routinière réduisant la capacité de réflexion de celui qui en a la charge. De sorte que, finalement, l'évolution et l'emprise de l'informatique ne créent pas nécessairement les conditions propices à une restructuration des tâches.

La remise en question du taylorisme n'est pas venue non plus d'un souci humaniste qui aurait habité des chefs d'entreprise, trop soucieux au contraire d'accroître ou, pour le moins, de préserver leurs chiffres d'affaires. Mais c'est précisément pour des raisons affairistes que l'organisation taylorienne du travail confirmée par le travail à la chaîne initié par Ford ont été reconsidérés.

Le taylorisme conjugué au fordisme sont à l'origine d'une production de masse susceptible de profiter à un très grand nombre de consommateurs, grâce à la réduction des coûts qu'engendrent les économies d'échelle. Dans ce contexte, les travailleurs sont inéluctablement amenés à comparer une vie professionnelle de plus en plus appauvrie et stressante, tribut de la production de masse, à une vie de loisirs de moins en moins médiocre, à la faveur de l'accès aux biens que cette production leur ménage. Certes, la réduction du temps de

travail pourrait atténuer les termes de cette disparité. Toutefois, cette évolution est lente à se manifester. Il ne reste alors que la solution de se soustraire davantage à l'univers contraignant du travail et à la grisaille de ses activités. Cet échappatoire revêt des modalités diverses : freinage concerté des cadences, bâclage des opérations entraînant des coûts supplémentaires dus aux retouches et aux malfaçons, élévation des taux d'absentéisme et de rotation du personnel. Dans ces conditions, la division taylorienne du travail n'assure plus le rendement le plus élevé parce que le travailleur n'accepte plus d'être réduit à l'état machinal. Capable de sentiments, il est aussi le siège d'un cerveau qui lui donne non seulement la faculté de penser mais aussi celle de réfléchir. C'est dans ce climat, activé par le vent de contestation que Mai 1968 exacerbe, que les expériences dites de démocratie industrielle viennent s'enraciner, à la faveur notamment de la création d'équipes ou de groupes semi-autonomes. Ces équipes acquièrent l'autorisation d'organiser plus ou moins leur travail en le planifiant, en le répartissant entre leurs membres, en déterminant elles-mêmes le cycle des pauses et en contrôlant, enfin, les résultats de leur production collective. En sorte que, finalement, l'équipe assume elle-même la responsabilité du travail, qui l'oblige à respecter les normes de qualité et de quantité fixées par la direction. Les premières expériences d'équipes semi-autonomes se sont dessinées au début des années soixante en Norvège à l'initiative de l'Institut de recherches sociales et industrielles de l'Université de Trondheim, dirigé par Thorsrud, avec la collaboration des chercheurs du *Tavistock Institute* de Londres (Martin, 1994, pp. 97-103). Elles se sont poursuivies au cours de la même décennie chez Ford aux États-Unis et en Suède (Weil, 1976, pp. 15-16). Le mouvement semble être plus tardif et moins spectaculaire en France (Bernoux et Ruffier, 1974 et Ruffier, 1976, pp. 127-128).

Ces expériences nous intéressent directement par la nouvelle division du travail qu'elles promeuvent. Celle-ci se présente dans les termes d'un élargissement et d'un enrichissement des tâches qui, telle une division horizontale et une division verticale du travail, vient se greffer sur la division technique pour la rapprocher, en quelque sorte, de la division fonctionnelle du travail. L'élargissement des tâches consiste à regrouper sur un même poste de travail des tâches que la division technique avait émiettées : il en résulte, notamment, que le travailleur peut plus aisément faire varier sa cadence à l'intérieur d'un cycle plus large que par le passé et retrouver, ainsi, une certaine autonomie. L'enrichissement nous fait entrer véritablement dans l'univers des nouvelles formes d'organisation du travail puisqu'il vise à permettre à l'opérateur ou à l'ouvrier de réfléchir à propos de son travail, par exemple en lui faisant enregistrer des informations sur les délais, sur les spécifications de quantité et de qualité de la marchandise ou encore en lui permettant de régler la machine, de l'entretenir, de la vérifier, ou enfin en l'autorisant à s'exprimer sur sa besogne et à suggérer des idées pour l'amélioration du processus de fabrication. Bref, comme l'observe Ruffier, "les incursions dans le domaine de la réparation et

l'entretien des machines et celles faites dans le contrôle d'un produit constituent le moyen le plus clair pour différencier un enrichissement d'un élargissement" (1976, p. 127).

À ces expériences initiées par le modèle de la démocratie industrielle en Scandinavie, a succédé le modèle japonais, à travers la promotion des cercles de qualité, de la recherche de la qualité totale et les analyses culturalistes d'entreprise que ce modèle a favorisées. Il ne faut pas en conclure que toutes ces expériences auront pour effet de faire disparaître totalement la division technique du travail. En effet, la recomposition des tâches dans la perspective d'une reconstitution du métier d'autrefois se heurtera toujours à des considérations de rendement et de productivité, qui feront souvent renaître des méthodes tayloriennes réadaptées aux nouvelles formes d'organisation du travail. De plus, la complexité croissante de la technologie détermine une nécessaire fragmentation des tâches en raison des limites mêmes de l'entendement humain.

CONCLUSION

En commençant ce chapitre, nous avons insisté sur l'existence et l'évolution non d'un seul type mais de plusieurs types de division du travail. Ceux-ci ne sont, certes, pas sans entretenir des rapports les uns avec les autres d'où le parti pris de les traiter dans le cadre d'une même contribution. Toutefois, ces interrelations ne doivent pas gommer l'originalité respective de ces processus ni les conséquences que chacun d'eux persiste à maintenir en termes d'inégalités sociales : notamment l'inégalité statutaire entre les ouvriers et les employés, d'une part, les discriminations entre hommes et femmes, d'autre part.

Les divisions sociales articulées dans des perspectives contrastées n'épuisent pas toutes les formes qu'elles revêtent dans la réalité organisationnelle. Ainsi Vrancken, dans le présent traité, fait allusion aux multiples segments professionnels qui partagent le système hospitalier auxquels viennent s'ajouter les patients et leur famille : ceux-ci participent en effet à des tâches d'encadrement et de contrôle qui s'inscrivent tout à fait dans la réalisation des objectifs du système. Dans le même ordre d'idées, les associations locales, aussi multiples que diverses, naissant à la lisière des secteurs marchand et non marchand de l'économie, mettent des demandeurs d'emploi à la disposition d'utilisateurs dont elles attendent le concours et développent ainsi des divisions du travail particulières.

Nous avons également montré de quelle manière l'argument de nature était utilisé pour justifier, d'une part, des inégalités sociales et pour légitimer, d'autre part, une division technique des tâches poussée à l'extrême, en conférant à celle-ci le statut de prolongement naturel de la division fonctionnelle du travail.

En affirmant que toute division du travail est nécessairement sociale, on ne nie pas le fait de nature mais on entend seulement en souligner le caractère spécieux de certains usages. Il est clair que les deux ordres de réalité sont liés et si l'organisation du travail ignore la nature ou lui fait violence, elle engendre des phénomènes de pathologies physiques et sociales qui lui en rappellent et l'existence et la contrainte. Ainsi, l'organisation du travail en équipes successives — ce qui suppose le travail de nuit — modifie, selon les chronobiologistes, des rythmes naturels circadiens qui déterminent des phases d'activation et de désactivation selon l'alternance du jour et de la nuit. Ce travail inversé entraîne une recrudescence des accidents professionnels en raison de l'atténuation des réflexes guettant le travail et provoque, sur le plan social, des perturbations notamment dans le cadre de la vie conjugale et familiale. De même, lorsque la division technique du travail pousse à l'extrême la spécialisation des tâches en ignorant que l'homme et la femme sont des êtres doués d'intelligence et, conséquemment, de capacité de réflexion, elle conduit inéluctablement aux dysfonctionnements que l'on sait et qui ont largement contribué à remettre le taylorisme en question. Elle provoque, au surplus, une lutte incessante — clandestine ou avouée, au demeurant — à la faveur de laquelle les travailleurs parcellaires s'efforcent de se réapproprier des savoir-faire qui témoignent d'une intellectualité, mieux accordée à leur nature d'homme : que ce soit dans le contexte des nouvelles formes d'organisation du travail à travers l'élargissement et l'enrichissement des tâches, ou dans celui des nouvelles technologies, à travers l'émergence et la définition de nouvelles professionnalités (De Coster, 1996b, pp. 119-134).